

---

**Présidence : Serbie****1046<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : Jeudi 26 mars 2015Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 h 20  
Clôture : 17 h 152. Président : Ambassadeur V. Žugić

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président, la Lettonie-Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la Suisse, la Fédération de Russie, la Turquie, le Kazakhstan, la Biélorussie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Ukraine, la République de Corée (partenaire pour la coopération), le Canada, l'Ouzbékistan, l'Arménie et le Saint-Siège ont exprimé leurs condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans l'écrasement tragique du vol 9525 de Germanwings en France. L'Allemagne a remercié les délégations de leurs condoléances.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU COORDONNATEUR DES  
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET  
ENVIRONNEMENTALES**

Président, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (SEC.GAL/59/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/405/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/400/15), Suisse (PC.DEL/401/15 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/434/15), Turquie

(PC.DEL/439/15 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/435/15 Restr.), Biélorussie (PC.DEL/419/15 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/421/15 OSCE+), Slovaquie, Bosnie-Herzégovine, France

Point 2 de l'ordre du jour : POINT DE LA SITUATION PAR L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION DE L'OSCE EN UKRAINE

Examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour

Point 3 de l'ordre du jour : POINT DE SITUATION PAR LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE, L'AMBASSADRICE HEIDI TAGLIAVINI

Président, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (PC.FR/13/15 OSCE+), Représentante spéciale du Président en exercice, France, Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/404/15), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/402/15), Suisse (PC.DEL/433/15 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/416/15), Turquie (PC.DEL/423/15 OSCE+), Norvège (PC.DEL/425/15), ex-République yougoslave de Macédoine, Ukraine (PC.DEL/424/15 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AU THÈME ET AUX DATES DU SÉMINAIRE DE VARSOVIE SUR LA DIMENSION HUMAINE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1164 (PC.DEC/1164) relative au thème et aux dates du Séminaire de Varsovie sur la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2015

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1165 (PC.DEC/1165) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2015 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Suisse, République de Corée (partenaire pour la coopération)

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2015

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1166 (PC.DEC/1166) sur les dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2015 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et violations persistantes des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/426/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/412/15), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/403/15)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/415/15), Ukraine, États-Unis d'Amérique
- c) *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, observée le 21 mars 2015* : Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro, la Serbie et la Turquie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/406/15), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/408/15), Fédération de Russie (PC.DEL/437/15), Azerbaïdjan (PC.DEL/414/15 OSCE+)
- d) *Peine de mort en Biélorussie* : Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/431/15), Norvège

(également au nom de l'Islande, du Liechtenstein et de la Suisse)  
(PC.DEL/427/15), Biélorussie (PC.DEL/420/15/Rev.1 OSCE+)

- e) *Arrestations de suspects dans le génocide de Srebrenica commis en 1995* : Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/407/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/410/15), Fédération de Russie (PC.DEL/436/15), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/417/15 OSCE+)
- f) *Poursuites engagées contre le défenseur des droits de l'homme A. Sarymsakov en Ouzbékistan* : Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/430/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/409/15), Ouzbékistan
- g) *Préoccupations en matière de droits de l'homme au Tadjikistan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/411/15), Tadjikistan
- h) *Situation dans les territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan* : Azerbaïdjan (PC.DEL/413/15 OSCE+), Turquie
- i) *Violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan* : Arménie, Azerbaïdjan, France
- j) *Réponse à une déclaration faite par la Fédération de Russie sur la protection des enfants dans l'espace de l'OSCE à la 1045<sup>e</sup> séance plénière du Conseil permanent* : Royaume-Uni (PC.DEL/418/15 OSCE+)
- k) *Manifestations croissantes de radicalisation violente et de nationalisme agressif en Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/428/15 OSCE+), Fédération de Russie, Canada, Lettonie-Union européenne, Norvège, États-Unis d'Amérique

Point 8 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

*Conférence sur la protection de la sécurité et de l'intégrité des journalistes dans la région de l'OSCE, prévue à Belgrade les 26 et 27 mars 2015* : Président

Point 9 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annnonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/60/15 OSCE+)* : Directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE

- b) *Appel en faveur de la nomination de candidats pour des postes à pourvoir par détachement dans les opérations de terrain de l'OSCE* : Directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE (SEC.GAL/60/15 OSCE+)
- c) *Appel aux États participants de l'OSCE pour qu'ils communiquent des images satellitaires et des produits d'analyse pour la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine* : Directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE (SEC.GAL/60/15 OSCE+)

Point 10 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élections fédérales devant se tenir en Suisse le 18 octobre 2015* : Suisse
- b) *Aperçu des activités du Groupe de personnes éminentes sur la sécurité européenne en 2015* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 16 avril 2015 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1164  
26 March 2015

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1046<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1046 du CP, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1164**  
**THÈME ET DATES DU SÉMINAIRE DE VARSOVIE SUR LA**  
**DIMENSION HUMAINE**

Le Conseil permanent,

Décide que le Séminaire sur la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2015 et sera consacré au thème « Le rôle des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE » ;

Charge le BIDDH d'élaborer l'ordre du jour et les modalités du Séminaire.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1165  
26 March 2015

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1046<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1046 du CP, point 5 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1165**  
**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS**  
**D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE**  
**DE 2015**

(République de Corée, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2015)

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1154 du 18 décembre 2014 sur les dates et le lieu de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2015, prévue en République de Corée les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2015,

Comme suite aux échanges de vues ayant lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Se félicitant de l'offre de la République de Corée d'accueillir la conférence annuelle avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2015 sur le thème « Évolution de l'environnement mondial de sécurité et visions pour une coopération multilatérale en matière de sécurité en Asie » ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS  
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE  
DE 2015 SUR LE THÈME « ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT  
MONDIAL DE SÉCURITÉ ET VISIONS POUR UNE COOPÉRATION  
MULTILATÉRALE EN MATIÈRE  
DE SÉCURITÉ EN ASIE »**

Séoul (République de Corée, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2015)

**Accueillie conjointement par le Ministère des affaires étrangères de la  
République de Corée et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en  
Europe (OSCE)**

**Lundi 1<sup>er</sup> juin 2015**

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 8 h 30 – 9 h 15     | Inscription des participants   |
| 9 h 15 – 10 heures  | Séance d'ouverture<br><br>Président : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération<br><br>– Représentant du pays hôte<br>– Représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération<br>– Représentant du Président en exercice de l'OSCE<br>– Secrétaire général de l'OSCE  |
| 10 heures – 10 h 30 | Pause-café   |
| 10 h 30 – 13 heures | Séance 1 : Évolution des menaces et incidences de celles-ci pour la sécurité en Europe et en Asie<br><br>Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération<br><br>Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération<br><br>Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :<br><br>– Promotion d'une réaction globale et cohérente au phénomène des combattants terroristes étrangers |



- Dialogue au sein des mécanismes régionaux de sécurité et entre ces derniers sur les efforts visant à prévenir et contrecarrer le terrorisme et l'extrémisme violent
- Renforcement des efforts déployés par les organisations régionales pour promouvoir la tolérance et la non-discrimination

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

13 heures – 15 heures

Déjeuner

13 heures – 17 h 15

Séance 2 : Domaines de coopération

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :

- Efforts mondiaux et complémentarité régionale en vue de renforcer la réduction des risques de catastrophe
- Meilleures pratiques dans l'élaboration de mesures de confiance dans le domaine de la cybersécurité

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

## **Mardi 2 juin 2015**

9 heures – 11 h 30

Séance 3 : Visions pour une coopération en matière de sécurité en Asie – échange de données d'expérience et nouveaux domaines de coopération

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :

- Pertinence pour l'Asie des principes de sécurité coopérative commune énoncés dans l'Acte final de Helsinki de 1975 et la Charte de Paris de 1990
- Renforcement de la coopération institutionnelle entre les mécanismes de sécurité existants en Asie et en Europe
- Coopération avec les nouvelles initiatives régionales, dont l'Initiative pour la paix et la coopération en Asie du Nord-Est

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

11 h 30 – midi

Pause-café

Midi – 13 h 30

Séance de clôture

Président : représentant du Président en exercice de l'OSCE

Déclaration finale d'un représentant du pays hôte

Déclaration finale d'un représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération

13 h 30

Fin de la Conférence

## **II. Participation**

Les États participants de l'OSCE sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Banque mondiale, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Communauté des démocraties, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Coopération économique

Asie-Pacifique, Fédération internationale de la Croix-Rouge, Forum régional de l'ASEAN, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de coopération islamique, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation mondiale des douanes, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Programme des Nations Unies pour le développement et Union économique eurasiennne

Des représentants des membres du Forum régional de l'ASEAN pourront participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations pourront également être invités par le pays hôte.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

### **III. Calendrier et autres modalités d'organisation**

La Conférence commencera le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 9 h 15 (séance d'ouverture) et s'achèvera le 2 juin 2015 à 13 h 30.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice de l'OSCE ou un représentant du pays hôte.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Les Règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront ouvertes aux médias. La Conférence se tiendra à Séoul (République de Corée). Elle se déroulera sans interprétation.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1166  
26 March 2015

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1046<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1046 du CP, point 6 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1166**  
**DATES DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES**  
**QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2015**

Le Conseil permanent,

Prenant en considération la recommandation du Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Décide que la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2015 se tiendra à Vienne du 23 au 25 juin 2015.